

*Laisser sa carte* est un des devoirs sociaux les plus importants, car c'est la consécration de toute rencontre ou connaissance que l'on peut tenir à cultiver. C'est aussi le moyen d'élargir le cercle de ses connaissances; et la négligence de ce devoir, ou son accomplissement contrairement à l'étiquette, est de nature à isoler ceux qui tiennent à fréquenter la bonne société.

Voici le *code*, tel que consacré par l'usage, pour ce qui touche aux visites.

Le devoir de laisser les cartes incombe principalement à la femme: l'épouse laisse la carte de son mari; la fille, celle de son père; la nièce, celle de son oncle, selon le cas. Bref, la maîtresse de la maison remplit ce devoir auprès des gens chez qui elle sort avec son mari. Ainsi, ce dernier n'a rien à faire, si ce n'est de laisser sa carte chez ses amis non mariés, à qui une femme ne doit, en aucun cas, faire de visite ou laisser de carte.

Les hommes non mariés n'aiment généralement pas à se déranger pour faire visite ou laisser leur carte. Quand ils ont un cercle d'amis bien établi, ils peuvent ne pas en souffrir, car on sait toujours où les trouver. Mais quand un homme veut s'ouvrir les portes de la bonne société, s'il est peu connu et s'il tient à cultiver ses nouvelles connaissances, il lui faut rigoureusement laisser sa carte.

Les hommes non mariés doivent laisser leur carte, l'une pour le maître, l'autre pour la maîtresse de la maison, après toute réception à la suite d'une invitation écrite, et, à l'automne, après le retour à la ville des dames qui ont passé l'été aux eaux.

La carte d'un homme doit être *mince*, blanche, parfaitement unie et petite. Le nom doit être précédé de *Mr.* ou de tel autre titre qu'on a le droit de porter, comme, pour les militaires, *Capitaine, Colonel, Major*, etc.

Le nom ne doit jamais être suivi d'aucune abréviation ni d'aucun titre, à moins que ce soit sur une carte officielle.

L'habitude française de mettre son nom tout court n'est pas admise parmi nous. Nous sommes dans un milieu anglais, et ceux qui — c'est leur droit — refusent d'en accepter les règles sociales seront seuls à en souffrir.

De tous les titres, *l'honorable* est le seul qui ne doive jamais se mettre sur une carte. Au contraire, *Sir*, ou *le marquis*, ou tout autre titre de noblesse est de rigueur.

La carte d'un homme non marié doit porter son adresse, à son club ou à sa résidence, au bas, à gauche. Les cartes doivent être gravées en caractères parfaitement unis, sans aucune ornementation.

Une carte de visite ne doit, en aucune circonstance, être envoyée par la poste; mais dans des cas spéciaux, pour des raisons majeures, elle peut être laissée à domicile par une autre personne, mais pas sous enveloppe.

Il n'y a pas de nécessité pour un homme de laisser sa carte à une dame qu'il peut avoir rencontrée dans le monde, excepté quand cette dame lui a fait la gracieuseté de l'inviter à lui faire visite.

Un jeune homme ne doit jamais laisser sa carte à une jeune fille qu'il peut avoir rencontrée dans le monde sans rendre d'abord ce devoir à sa mère et ne doit pas, même après cette visite, se présenter le soir sans y avoir été formellement invité.

Après une invitation, acceptée ou non, un jeune hom-

me doit rendre une visite et laisser ses cartes dans les huit jours qui suivent l'invitation: — une pour le maître et l'autre pour la maîtresse de la maison, si l'invitation était au nom de M. et Mme X.; une seule, si l'invitation était au nom de Mme X. seulement.

Autant les hommes sont négligents dans l'accomplissement de leurs devoirs sociaux, autant les dames y mettent de ponctualité et de zèle.

Il est important pour ces dernières de tenir un livre où elles inscrivent les noms de leurs visiteurs et de leurs connaissances et la date où les visites ont été faites ou rendues.

La carte de visite d'une dame doit être gravée en caractères parfaitement unis, sans aucun ornement. Elle doit être mince, blanche et d'une grandeur de deux pouces et demi par trois et demi. Le nom doit être au centre de la carte et l'adresse au bas, à gauche. Son jour de réception peut être ajouté au bas de la carte, à droite.

Une femme mariée ne doit jamais mettre ses propres initiales sur sa carte, mais celles de son mari. Lorsqu'elle est l'épouse de l'aîné de la branche aînée, elle met simplement le nom de famille.

Il est maintenant considéré de mauvais goût d'avoir une seule carte pour le mari et la femme: "*M. et Mme X.*"

Une jeune fille ne doit pas avoir une carte à son nom, qui ne doit être inscrit qu'au-dessous de celui de sa mère. Cette règle ne s'applique pas aux dames non mariées qui dépassent la trentaine.

Si la mère est morte, le nom d'une jeune fille doit être mis au-dessous de celui de son père, mais sur une carte de dame et jamais sur une carte d'homme. Cette règle s'applique à un frère et une sœur qui demeurent ensemble. Toutefois cette règle, de rigueur en Angleterre, n'est guère observée par les Canadiennes, qui se sont américanisées et qui se donnent très souvent le privilège d'avoir une carte à elles.

Une dame en visite, à moins d'être très intime, ne doit jamais demander: "*Mme X. est-elle chez elle?*" mais: "*Mme X. reçoit-elle?*"

En sortant de visite, une dame doit laisser ses cartes, dans le passage, soit au garçon, soit à la servante, ou dans le porte-cartes quand il est à la main,—tout comme si elle n'avait pas été reçue.

Il est encore admis, *pour une dame*, de tourner le coin gauche du haut de sa carte, quand il y a des jeunes filles dans la maison, mais il vaut mieux laisser une carte additionnelle.

Une dame peut aussi laisser les cartes de son mari pour les fils ou un étranger en visite, lorsqu'ils sont sortis, mais jamais la sienne.

Une visite doit être rendue en dedans de quinze jours.

S'il y a de la maladie chez des connaissances qui ne sont pas des intimes, une dame doit porter sa carte en personne, et la laisser en écrivant, *au crayon*: "*Pour s'informer*," ou: "*To inquire*," et ces visites doivent être rendues aussitôt que possible, soit par une visite, soit en laissant une carte avec quelques mots de remerciements.

Ce sont là quelques-unes des règles admises en rapport avec les "*visites et cartes*." Le manque d'espace m'empêche d'entrer dans d'autres détails qui se présentent moins souvent.

Au prochain numéro pour "*les invitations*."